

## 1. GENERALITES

La Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel est un établissement de droit public, placé sous la surveillance de l'Etat et jouissant de la personnalité juridique.

Elle a pour but d'assurer contre les conséquences économiques de la retraite, du décès et de l'invalidité, les personnes qui sont au service de l'Etat, de l'un de ses établissements ou d'un établissement d'enseignement public.

Elle est régie par la loi du 19 mars 1990. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance du Canton de Neuchâtel. Son plan d'assurance est fondé sur le système de la primauté des prestations.

Le Conseil d'Etat exerce la haute surveillance de l'administration. Elle est gérée par un Conseil d'administration composé paritairement de 14 représentants des employeurs et 14 représentants des employés.

Le Conseil d'administration désigne un comité composé de 6 membres du Conseil d'administration (3 représentants des employeurs et 3 représentants des employés). Les membres du Conseil d'administration sont :

### Représentants des employeurs: Mesdames et Messieurs:

Sylvie	Perrinjaquet, présidente *
Catherine	Ingold Schuler
Anne-Marie	Pavillon *
Martine	Gilliard
Thierry	González
Jean-Marc	Paroz
Werner	Alder
Nicolas	Aubert *
Françoise	Jeanneret
Philippe	Gnaegi
Olivier	Linder
Olivier	Santschi
Jean-Pierre	Duvanel
Marianne	Escobar

### Représentants des employés: Mesdames et Messieurs:

André	Babey
François	Cuche
Gilbert	Galland
François	Borel *
Marc-André	Oes, vice-président *
Jacques	Wyser
Pierre	De Marcellis
Fernand	Dupré *
Olivier	Jacot
Philippe	Vaucher
Antoine	Weber
Pascal	Mahon
Jean-François	Matthey
Pierre-Louis	Rochaix

\* membres du Comité du conseil d'administration.

Aucune adaptation législative ou réglementaire des dispositions régissant la Caisse de pensions n'a été nécessaire, durant l'exercice sous revue.

## 2. COMITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité s'est réuni plusieurs fois pour l'examen de divers dossiers. Les décisions prises figurent dans les procès-verbaux des diverses séances. Le Service de l'inspection des finances effectue le contrôle du suivi des décisions, sur le plan financier.

### 2.1. GESTION DE LA FORTUNE MOBILIERE

En début d'année, le Comité du conseil d'administration a approuvé le budget des placements en titres. Vu le faible rendement des obligations suisses, l'accent a été mis comme les années précédentes sur les actions suisses et étrangères, et dans une moindre mesure, sur les obligations en monnaies étrangères. L'évolution défavorable des marchés boursiers a provoqué des moins-values importantes sur les titres, lesquelles ont toutefois pu être absorbées par la provision constituée à cet effet au cours des années antérieures.

Les taux des prêts hypothécaires ont été modifiés à plusieurs reprises. Dès le 1<sup>er</sup> avril, les taux ont passé de 4¼% à 4½% pour les prêts jusqu'à concurrence de 300.000 francs accordés aux membres de la Caisse de pensions de l'Etat, et de 4½% à 4¾% pour les autres prêts (montants dépassant 300.000 francs, immeubles locatifs, non-membres). A partir du 1<sup>er</sup> juillet, ces taux ont à nouveau été ramenés à 4¼%, respectivement 4½%. Enfin, en novembre, le comité a fixé les taux à 4%, respectivement 4¼%, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2002.

A plusieurs reprises, le Comité s'est penché sur la situation financière critique de la Société coopérative immobilière de Couvet, dans laquelle divers investisseurs, dont la Caisse de pensions de l'Etat avec 4,9 millions de francs ont engagé des fonds importants. Diverses solutions en vue d'un assainissement de la société immobilière ont été envisagées, impliquant un abandon partiel des créances. Toutefois, aucun accord n'est intervenu avant la fin de l'exercice.

## **2.2. GESTION DE LA FORTUNE IMMOBILIERE**

Le Service de la gérance a quant à lui poursuivi la politique de rénovation ou de transformation de plusieurs bâtiments.

En complément du centre de vacances de l'Etherolla, la Caisse de pensions de l'Etat a également acquis trois studios aux Collons qui sont loués au service cantonal des sports pour le logement du personnel.

En outre, le Comité a pris la décision d'acheter un bâtiment à Boudry, à la rue des Cèdres 7-9-11, d'une cinquantaine de logements au prix de 10,6 millions de francs.

En ce qui concerne les immeubles Dent-Favre A + B d'Ovronnaz, la décision a été prise de vendre un bâtiment et de rénover le deuxième afin d'offrir des logements de meilleure qualité.

Les logements vacants de la Caisse de pensions de l'Etat se situent principalement dans les districts du Val-de-Travers (11) et du Locle(10).

Quant au lotissement ESPLANADE, la situation s'est améliorée avec l'occupation de la quasi-totalité des appartements. Cependant, la plupart des locaux commerciaux restent inoccupés.

Le Comité s'est également penché sur les terrains en réserve que nous possédons et a décidé de procéder à l'amortissement de trois d'entre-deux, situés à Couvet, à Fleurier et aux Verrières.

## **3. ANNEXE AUX COMPTES ET AU RAPPORT**

Selon les prescriptions de l'OPP2 en matière d'établissement de comptes et de placements, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1996, les comptes annuels de l'institution de prévoyance doivent être complétés par une annexe contenant des informations et des explications complémentaires concernant le placement de la fortune, le financement et les divers postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements postérieurs à la date du bilan seront pris en considération dans la mesure où ils influencent de manière importante l'appréciation de la situation dans laquelle se trouve l'institution de prévoyance.

**Les points 1, 6, 7, 8 et 9 du présent rapport valent comme ANNEXE au sens de l'OPP2. Il n'y a donc pas lieu d'en établir une spéciale. Le contenu du rapport répond aux nouvelles dispositions légales.**

**4. BILAN AU 31 DECEMBRE 2001 COMPARE A CELUI DE 2000**

<b>ACTIF</b>	<b>2001</b>		<b>2000</b>		<b>Ecart</b>
	<b>Fr.</b>	<b>%</b>	<b>Fr.</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Disponibilités	<b>31.537.355,20</b>	<b>1,7%</b>	11.302.603,63	0,6%	179,0%
Placements à terme	<b>1.500.000,00</b>	<b>0,1%</b>	1.500.000,00	0,1%	0,0%
Titres	<b>910.256.411,30</b>	<b>49,0%</b>	991.649.093,90	51,5%	-8,2%
Créances hypothécaires	<b>248.233.606,86</b>	<b>13,4%</b>	249.807.067,42	13,0%	-0,6%
Autres créances	<b>267.866.764,76</b>	<b>14,4%</b>	277.853.380,81	14,4%	-3,6%
Immeubles et mobilier	<b>395.519.374,15</b>	<b>21,3%</b>	391.867.123,05	20,3%	0,9%
Débiteurs et transitoires - immeubles	<b>1.738.590,15</b>	<b>0,1%</b>	1.949.257,45	0,1%	-10,8%
	<b>1.856.652.102,42</b>	<b>100,0%</b>	<b>1.925.928.526,26</b>	<b>100,0%</b>	<b>-3,6%</b>
<b>PASSIF</b>					
Créanciers administration	<b>1.142.990,75</b>	<b>0,1%</b>	924.959,95	0,0%	23,6%
Créanciers et transitoires - immeubles	<b>1.542.966,70</b>	<b>0,1%</b>	2.227.418,20	0,1%	-30,7%
Réserve pour entretien des immeubles	<b>1.595.500,00</b>	<b>0,1%</b>	2.525.500,00	0,1%	-36,8%
Réserve pour fluctuation d'immeubles	<b>6.000.000,00</b>	<b>0,3%</b>	6.000.000,00	0,3%	0,0%
					-
Réserve sur placements mobiliers	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>	131.918.640,49	6,8%	100,0%
Fonds de secours	<b>100.000,00</b>	<b>0,0%</b>	100.000,00	0,0%	0,0%
Epargne-prévoyance	<b>342.756,60</b>	<b>0,0%</b>	380.427,20	0,0%	-9,9%
Fortune de la Caisse	<b>1.845.927.888,37</b>	<b>99,4%</b>	1'781.851.580,42	92,5%	3,6%
	<b>1.856.652.102,42</b>	<b>100,0%</b>	<b>1.925.928.526,26</b>	<b>100,0%</b>	<b>-3,6%</b>

**5. COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2001 COMPARE A CELUI DE 2000**

	2001		2000		Ecart
	Fr.	%	Fr.	%	%
<b>PRODUITS</b>					
<b>ASSURANCE</b>					
Cotisations des employeurs	65.253.528,45	19,3%	62.302.439,70	24,7%	4,7%
Cotisations des assurés	56.310.085,60	16,7%	52.876.073,95	20,9%	6,5%
Transferts de libre passage	22.490.043,15	6,7%	14.751.837,45	5,8%	52,5%
Intérêts s/avoids des affil., indemnités	428.057,41	0,1%	425.747,20	0,2%	0,5%
	<b>144.481.714,61</b>	<b>42,8%</b>	<b>130.356.098,30</b>	<b>51,6%</b>	<b>10,8%</b>
<b>FORTUNE</b>					
Intérêts sur créances	25.943.600,60	7,7%	26.390.730,11	10,5%	-1,7%
Revenus sur titres	12.819.635,70	3,8%	13.480.892,18	5,3%	-4,9%
Plus-value sur titres	2.359.718,00	0,7%	18.019.044,80	7,1%	-86,9%
Prélèvement à la réserve sur titres	134.278.358,49	39,7%	46.315.926,81	18,3%	189,9%
Revenus des capitaux immobiliers	18.179.350,80	5,3%	17.971.133,95	7,1%	1,2%
	<b>193.580.663,59</b>	<b>57,2%</b>	<b>122.177.727,85</b>	<b>48,4%</b>	<b>58,4%</b>
	<b>338.062.378,20</b>	<b>100,0%</b>	<b>252.533.826,15</b>	<b>100,0%</b>	<b>33,9%</b>
<b>CHARGES</b>					
<b>ASSURANCE</b>					
Pensions versées	93.801.618,20	27,7%	88.461.067,55	35,0%	6,0%
Transferts de libre passage	30.325.447,00	9,0%	26.208.769,40	10,4%	15,7%
Versem. pour l'access. à la propriété	6.772.454,15	2,0%	4.866.473,55	1,9%	39,2%
Transferts lors de divorces	1.817.156,05	0,5%	1.800.634,50	0,7%	0,9%
Intérêts dus à d'autres affiliés	293.977,45	0,1%	302.530,25	0,1%	-2,8%
Virement au fonds de secours	2.400,00	0,0%	2.400,00	0,0%	0,0%
Contribution au Fonds de garantie	798.833,00	0,2%	326.325,65	0,1%	144,8%
Frais de gérance et divers	1.082.529,45	0,3%	1.086.295,99	0,4%	-0,3%
	<b>134.894.415,30</b>	<b>39,9%</b>	<b>123.054.496,89</b>	<b>48,7%</b>	<b>9,6%</b>
<b>FORTUNE</b>					
Frais sur titres, droits de garde	333.123,00	0,1%	428.531,90	0,2%	-22,3%
Moins-value sur titres	135.122.702,50	40,0%	46.315.926,81	18,3%	191,7%
Attrib. réserve placem.mobiliers	2.359.718,00	0,7%	13.000.000,00	5,1%	-81,8%
Attrib. réserve pr fluctuation s/imm.	0,00	0,0%	6.000.000,00	2,4%	-100,0%
Frais de gérance:					
- placements mobiliers	400.000,00	0,1%	400.000,00	0,2%	0,0%
- placements immobiliers	876.111,45	0,2%	820.000,00	0,3%	6,8%
	<b>139.091.654,95</b>	<b>41,1%</b>	<b>66.964.458,71</b>	<b>26,5%</b>	<b>107,7%</b>
<b>Virement à la FORTUNE</b>	<b>64.076.307,95</b>	<b>19,0%</b>	<b>62.514.870,55</b>	<b>24,8%</b>	<b>2,5%</b>
	<b>338.062.378,20</b>	<b>100,0%</b>	<b>252.533.826,15</b>	<b>100,0%</b>	<b>33,9%</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>					
Excédent de produits:					
<b>ADMINISTRATION</b>	<b>9.587.299,31</b>	<b>15,0%</b>	<b>7.301.601,41</b>	<b>11,7%</b>	<b>31,3%</b>
<b>PLACEMENTS MOBILIERS</b>	<b>37.185.769,29</b>	<b>58,0%</b>	<b>44.062.135,19</b>	<b>70,5%</b>	<b>-15,6%</b>
<b>PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>17.303.239,35</b>	<b>27,0%</b>	<b>11.151.133,95</b>	<b>17,8%</b>	<b>55,2%</b>
Total	<b>64.076.307,95</b>	<b>100,0%</b>	<b>62.514.870,55</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,5%</b>

## 6. PLACEMENT ET GESTION DE LA FORTUNE MOBILIERE

### 6.1. Disponibilités

	2001 Fr.	2000 Fr.
Compte de chèques postaux 20-114-6	<b>824.378,35</b>	3.471,95
Banque cantonale neuchâteloise	<b>2.870.336,25</b>	1.949.727,15
Compte de placement IPP	<b>2.062.194,73</b>	2.393.946,13
Compte-courant auprès de l'Etat	<b>25.780.445,87</b>	6.955.458,40
	<b>31.537.355,20</b>	11.302.603,63

Cette année encore, le placement des liquidités s'est concentré sur l'achat de titres au cours des trois premiers trimestres. Suite aux événements du 11 septembre et à la baisse des marchés boursiers, le volume des investissements a été réduit en fin d'année, d'où le montant relativement important des disponibilités.

La créance envers l'Etat a bénéficié d'un intérêt calculé à 2,5%. Ce taux est égal aux conditions de rémunération pour les comptes de placement des institutions de prévoyance auprès de la Banque cantonale neuchâteloise.

### 6.2. Placements à terme

Ce poste comprend 1 compte à terme d'une valeur de 1,5 million de francs, placés à 8 ans à un taux de 5,375%.

### 6.3. Titres

	2001 Fr.	2000 Fr.
<b>Débit</b>		
Solde au 1er janvier	<b>991.649.093,90</b>	946.451.537,97
Achats de titres	<b>67.632.520,95</b>	102.066.411,44
Intérêts courus année courante	<b>2.115.792,55</b>	2.660.903,05
Plus-value sur actions et fondations de placement	<b>2.359.718,00</b>	18.019.044,80
	<b>1.063.757.125,40</b>	1.069.197.897,26
<b>Crédit</b>		
Moins-value sur actions et fondations de placement	<b>135.122.702,50</b>	46.317.786,81
Remboursement de titres	<b>15.717.108,55</b>	27.533.284,75
Intérêts courus année précédente	<b>2.660.903,05</b>	3.697.731,80
Solde au 31 décembre	<b>910.256.411,30</b>	991.649.093,90
	<b>1.063.757.125,40</b>	1.069.197.897,26

Comme les années précédentes et d'entente avec le Comité du conseil d'administration, les placements en titres ont été effectués principalement dans le secteur des actions suisses et étrangères, des obligations étrangères et des parts de fondations de placements. L'évolution défavorable des marchés boursiers a entraîné des moins-values importantes sur le portefeuille de titres. Elles ont cependant pu être absorbées par la provision constituée à cet effet au cours des années pré-

cédentes. Il faut relever que ces moins-values résultent exclusivement de la chute des cours; elles n'impliquent pas de pertes effectives dès lors que les titres n'ont pas été vendus.

Composition du portefeuille titres:	2001		2000	
	Valeur comptable Fr.	Part %	Valeur comptable Fr.	Part %
<b>OBLIGATIONS</b>				
Obligations suisses	<b>63.715.600,00</b>	<b>7,0</b>	76.315.771,50	7,7
Obligations étrangères en francs suisses	<b>9.787.945,15</b>	<b>1,1</b>	12.923.459,70	1,3
Mandats obligations étrangères en monnaies étrangères	<b>100.611.657,00</b>	<b>11,1</b>	95.409.567,00	9,6
Fondations de placement obligations étrangères en monnaies étrangères	<b>98.778.895,35</b>	<b>10,9</b>	95.609.304,90	9,7
<b>ACTIONS</b>				
Mandats "actions" auprès de diverses banques	<b>349.905.277,75</b>	<b>38,5</b>	372.355.651,65	37,7
Fondations de placement actions étrangères	<b>219.449.364,50</b>	<b>24,2</b>	260.011.745,10	26,3
Fondations de placement actions suisses	<b>62.823.719,00</b>	<b>6,9</b>	73.272.159,00	7,4
Autres actions	<b>3.068.160,00</b>	<b>0,3</b>	3.090.532,00	0,3
	<b>908.140.618,75</b>	<b>100</b>	988.988.190,85	100
Intérêts courus sur obligations	<b>2.115.792,55</b>		2.660.903,05	
	<b>910.256.411,30</b>		991.649.093,90	

La valeur boursière de notre portefeuille, établie au cours du 31 décembre 2001, s'élève à 910.103.856 francs par rapport à une valeur comptable de 908.140.618 francs. La différence de 1.963.238 francs représente une réserve latente. Elle s'explique essentiellement par le fait que les obligations en francs suisses sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition mais au maximum à la valeur nominale. Les obligations en monnaies étrangères, les actions et parts de fondations de placement sont en revanche portées au bilan à la valeur boursière.

En 2001, nous avons souscrit pour 67,6 millions de francs de nouveaux titres sous la forme d'obligations en monnaies étrangères, d'actions ou de parts de fondations de placement.

Les montants investis en titres durant l'exercice se répartissent comme suit:

	<b>2001 Millions de francs</b>	2000 Millions de francs
Obligations en francs suisses	--	--
Fondations de placement en actions et obligations	<b>28,6</b>	50,9
Mandats "obligations" auprès de diverses banques	<b>3,0</b>	5,0
Mandats "actions" auprès de diverses banques	<b>36,0</b>	46,0
Actions en francs suisses	--	0,1

La souscription d'emprunts obligataires a été momentanément délaissée en raison du faible niveau des taux. En 2000, les taux d'intérêt des emprunts de corporations de droit public et d'établissements bancaires n'ont que rarement dépassé le taux technique de la Caisse.

L'utilisation des produits dérivés par les gestionnaires de nos mandats a été de faible importance. A la date du bilan, seul 11 postes d'un total net de 257.535 francs augmentant l'engagement de la Caisse sont à mentionner. Les honoraires, frais de courtages et droits de garde facturés par l'ensemble des gestionnaires se sont élevés à près de 1.880.000. francs; ils ne figurent pas dans le compte d'exploitation car ils sont imputés directement aux résultats des mandats.

#### 6.4. Créances hypothécaires

	2001 Fr.	2000 Fr.
<b>Débit</b>		
Solde au 1er janvier	<b>249.807.067,42</b>	249.774.771,75
Nouveaux prêts et augmentations	<b>9.768.854,52</b>	6.425.615,34
Avance de frais de poursuites	<b>0,00</b>	0,00
Annuités dues année courante	<b>5.375.776,08</b>	5.382.648,09
	<b>264.951.698,02</b>	261.583.035,18
<b>Crédit</b>		
Remboursement de frais de poursuites	<b>0,00</b>	10.464,95
Annuités dues année précédente	<b>5.382.648,09</b>	266.640,40
Remboursements et amortissements	<b>11.335.443,07</b>	11.498.862,41
Solde au 31 décembre	<b>248.233.606,86</b>	249.807.067,42
	<b>264.951.698,02</b>	261.583.035,18

Au cours de cet exercice, nous avons enregistré 22 nouveaux prêts et 39 remboursements. Cela réduit à 1032 le nombre de dossiers de prêts ouverts au 31 décembre 2001, dont certains sont composés de plusieurs comptes. Chaque prêt est garanti par un titre hypothécaire en premier rang sans concurrence et exceptionnellement en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rang pour autant que nous détenions les titres de rang précédent.

Au cours de cette année, le taux d'intérêt des hypothèques en premier rang était de 4,25% pour le premier trimestre, 4,5% pour le deuxième trimestre et 4,25% pour les trimestres suivants.

Parmi les remboursements enregistrés lors de cet exercice, un tiers des prêts ont été totalement amortis et deux tiers ont été repris par d'autres institutions (banques, assurances).

Nous avons libéré un montant de 9,8 millions de francs pour de nouveaux prêts contre 6,4 millions de francs en 2000.

## 6.5. Autres créances

	2001 Fr.	2000 Fr.
<b>Débit</b>		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>277.853.380,81</b>	293.959.167,60
Nouveaux prêts	<b>8.197.500,00</b>	9.087.000,00
Augmentation rappels, rachats et cotisations	<b>1.229.800,25</b>	484.603,81
Annuités dues année courante	<b>1.107.615,60</b>	950.375,90
	<b>288.388.296,66</b>	304.481.147,31
<b>Crédit</b>		
Diminution rappels, rachats et cotisations	<b>0,00</b>	0,00
Annuités année précédente payées année courante	<b>950.375,90</b>	185.726,80
Remboursements et amortissements	<b>19.571.156,00</b>	26.442.039,70
Solde au 31 décembre	<b>267.866.764,76</b>	277.853.380,81
	<b>288.388.296,66</b>	304.481.147,31

Elles se répartissent comme suit:

	31 décembre 2001 Fr.	31 décembre 2000 Fr.
Etat de Neuchâtel (prêts à moyen et long terme)	<b>120.000.000,00</b>	120.000.000,00
Communes neuchâteloises	<b>96.076.282,25</b>	109.832.558,25
Institutions et fondations	<b>40.545.690,00</b>	38.163.070,00
Divers (rappels, rachats et cotisations, reconnaissances de dette)	<b>11.244.792,51</b>	9.857.752,56
	<b>267.866.764,76</b>	277.853.380,81

Les prêts accordés à l'Etat de Neuchâtel se présente comme suit:

Année de conclusion	Echéance	Taux	Montant
1992	2002	6,875%	40.000.000.-
1993	2005	4,500%	50.000.000.-
1995	2005	4,375%	30.000.000.-

Chaque prêt est garanti par une reconnaissance de dette. Selon les dispositions légales, les placements d'une institution de prévoyance auprès de l'employeur ne sont limités (à 20% de la fortune) que si ces créances ne sont pas garanties de manière efficace et suffisante. En vertu de l'article 58 de l'OPP2, sont notamment considérées comme suffisantes les garanties d'un canton ou d'une commune.

## 6.6. Réserve sur placements mobiliers

	2001 Fr.	2000 Fr.
<b>Débit</b>		
Perte sur hypothèque	0,00	10.164,95
Moins-values sur titres	134.278.358,49	46.315.926,81
Solde au 31 décembre	0,00	131.918.640,49
	134.278.358,49	178.244.732,25
<b>Crédit</b>		
Solde au 1er janvier	131.918.640,49	165.244.732,25
Augmentation de la réserve	2.359.718,00	13.000.000,00
	134.278.358,49	178.244.732,25

Suite aux moins-values enregistrées sur les actions d'un montant total de fr. 135,1 millions de francs, la réserve disponible a été totalement utilisée.

## 6.7. Revenus des capitaux mobiliers

	2001 Fr.	2000 Fr.
Intérêts sur comptes-placement	55.868,60	49.475,45
Intérêts sur créances hypothécaires	10.851.796,75	10.541.080,71
Intérêts sur autres créances	14.675.563,30	15.365.749,30
Intérêts sur compte-courant Etat	279.746,95	303.799,65
Intérêts sur comptes à terme	80.625,00	130.625,00
Revenus sur titres	12.791.744,25	13.414.176,93
Bénéfices sur titres	27.891,45	66.715,25
Plus-values sur titres	2.359.718,00	18.019.044,80
	41.122.954,30	57.890.667,09
Prélèvement à la réserve sur placements mobiliers	134.278.358,49	46.315.926,81
	175.401.312,79	104.206.593,90

Comme précédemment, l'intérêt couru sur les titres a été pris en considération. Pour des raisons pratiques, il n'est pas tenu compte en revanche des intérêts courus sur les autres créances et sur les comptes à terme.

## 6.8. Rendement des capitaux de la Caisse de pensions

En raison des moins-values importantes enregistrées sur les actions, le rendement net moyen de la fortune de la caisse est négatif. Il a atteint -4,2% en 2001 contre 1,4% en 2000.

Comme indiqué ci-devant, ces moins-values ont pu être couvertes par la provision constituée antérieurement. Elles n'ont donc pas affecté gravement la fortune nette de la caisse qui augmente globalement de 64,1 millions de francs, dont 37,2 millions de francs au titre des placements mobiliers (44,1 millions en 2000). De ce fait, le degré de couverture de la caisse est resté relativement stable (78,1% contre 78,9% en 2000).

Par catégorie de placements, les rendements nets sont les suivants:

	2001			2000		
	Rendement Fr.	Capital Fr.	Taux %	Rendement Fr.	Capital Fr.	Taux %
Titres	-120.497.773 <sup>1)</sup>	948.564.405	-12,70 <sup>1)</sup>	-15.919.534 <sup>2)</sup>	965.870.999	-1,65 <sup>2)</sup>
Hypothèques	10.851.797	243.641.125	4,45	10.541.081	246.961.043	4,27
Prêts communes, Etat, institutions	14.675.563	267.995.628	5,48	15.365.749	285.350.668	5,38
Immeubles	17.303.239	393.451.365	4,40	17.151.133 <sup>3)</sup>	387.429.304	4,43 <sup>3)</sup>
	-77.667.174	1.853.652.523	-4,19	27.138.429	1.885.612.014	1,44

Le capital des "Titres" et des "Hypothèques" est calculé selon une moyenne annuelle. Le rendement des titres comprend les revenus ainsi que les plus-values et les moins-values réalisées sur l'ensemble du portefeuille de titres, à l'exception de la différence de cours sur les obligations en francs suisses. Il est tenu compte des intérêts courus.

Le capital des "Prêts aux communes" est calculé au 1<sup>er</sup> janvier étant donné que les intérêts courus ne sont pas comptabilisés en actifs transitoires.

Quant aux "Immeubles", le capital correspond au capital réellement investi tout au long de l'année.

- 1) Avant attribution et prélèvement de respectivement 2.359.718 francs et 134.278.358 francs à la réserve.
- 2) Avant attribution et prélèvement de respectivement 13.000.000 francs et 43.315.927 francs à la réserve.
- 3) Avant attribution d'un montant de 1.700.000 francs à la réserve pour entretien des immeubles.

Les rendements des titres des six dernières années sont les suivants :

2001 %	2000 %	1999 %	1998 %	1997 %	1996 %
-12,70	-1,65	18,06	10,15	13,15	11,43

Les plus-values et moins-values nettes enregistrées au cours de cette période sont les suivantes :

2001	2000	1999	1998	1997	1996
millions de francs					
-132,7	-28,3	131,2	48,2	48,5	30,5

Les plus-values réalisées au cours des années nonante ont été attribuées en priorité à la réserve sur placements mobiliers, conformément aux objectifs fixés dans les directives de placement adoptées par le Comité du conseil d'administration. Celle-ci a permis d'absorber les moins-values nettes enregistrées en 2000 et 2001.

Compte tenu des placements effectués tout au long de l'année, les performances des diverses catégories de titres ont été les suivantes:

	2001 %	2000 %
Obligations en francs suisses	5,6	5,7
Mandats "actions"	-17,1	1,0
Actions étrangères (fondations de placement)	-18,7	-15,8
Obligations en monnaies étrangères (mandats et fondations de placement)	3,5	3,5

Tous les indices boursiers relatifs aux marchés des actions ont fini l'année en négatif.

**Limites de placement**

Formes de placements	Situation au 31.12.2001 (en mios de Fr.)	%	Limite de placement selon directives CPEN %	Limite de placement selon OPP 2 %
<u>Valeurs nominales</u>				
Disponibilités, débiteurs et divers	16,7	0.9		100
Compte-courant Etat	25,8	1.4		100
Placement à terme	1,5	0.1		100
Prêts aux collectivités publiques, institutions et diverses créances	267,9	14.4	30	100
Obligations suisses	109,6	5.9		100
Obligations étrangères en FS	14,0	0.8		30
Créances hypothécaires	248,2	13.4	30	75
Obligations étrangères en monnaie étrangère	208,3	11.2	15	20
<u>Valeurs réelles</u>				
Actions étrangères	339,0	18.2	25	25
Actions suisses	228,2	12.3		30
Immeubles	397,5	21.4	30	50
	1.856,7			

Dans le cadre de la LPP, de nouvelles normes relatives aux placements des Caisses de pensions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2000. Ces nouvelles dispositions accordent aux Caisses une plus grande flexibilité dans la gestion de leurs actifs, tout en leur imposant d'avantage de responsabilité quant aux dispositions à prendre en matière de sécurité (notamment par la constitution de réserves pour fluctuation des cours)

## 7. GESTION ET POLITIQUE IMMOBILIERE

### 7.1. Immeubles et mobilier

	Situation au 31.12.2001	Situation au 31.12.2000
	Fr.	Fr.
Immeubles productifs	389.598.712,10	386.449.712,10
Immeubles en construction	0,00	0.00
Immeubles en transformation	1.307.241,15	994.723,65
Immeubles rach. suite enchères	0,00	0,00
Terrain	4.613.419,90	4.422.686,30
Mobilier	1,00	1,00
	<b>395.519.374,15</b>	391.867.123,05

Par région ils se répartissent comme suit:

	Fr.	Fr.
District de Neuchâtel	157.867.929,25	157.142.499,20
District de Boudry	74.104.264,20	73.665.839,70
District du Val-de-Travers	20.169.576,90	20.122.741,20
District du Val-de-Ruz	11.430.279,70	11.404.407,70
District du Locle	31.125.201,80	30.014.000,00
District de la Chaux-de-Fonds	97.647.121,30	97.446.775,30
Ovronnaz + Etherolla, Valais (y compris mobilier Fr. 1.00)	3.175.001,00	2.070.859,95
	<b>395.519.374,15</b>	391.867.123,05

**A la rue de la Maladière 96 et 98, à Neuchâtel**, nous avons entrepris le solde de transformations et de remplacements des installations sanitaires et de cuisines.

**A la rue des Troncs 12 et Troncs 14, à Neuchâtel**, des travaux d'étanchéité sur les éléments préfabriqués des façades ont été exécutés.

**A l'avenue de la Gare 6a, à Colombier**, la rénovation de l'enveloppe du bâtiment a été entreprise (isolation des façades, toiture, remplacement des fenêtres et divers travaux intérieurs).

**A la rue Daniel-Jeanrichard 31, au Locle**, nous avons transformé le 1<sup>er</sup> étage et les combles du bâtiment pour permettre l'installation du Service du registre foncier des Montagnes neuchâteloises. Un ascenseur desservant l'ensemble du bâtiment a été installé.

**A la rue des Primevères 9-11, au Locle**, plusieurs fenêtres ont été remplacées avec l'assainissement des façades en béton.

**A la rue des Jeanneret 37-39-39a, au Locle**, l'assainissement des installations de chauffage a été effectué de même que l'isolation des combles et le remplacement des fenêtres.

**A la rue du Communal 14, au Locle**, la rénovation de l'enveloppe du bâtiment a été entreprise (isolation des façades, toiture et remplacement des fenêtres).

**A la rue de l'Hôtel-de-Ville 18, au Locle**, les anciens bureaux du service du registre foncier situés au 3<sup>e</sup> étage ont été transformés en appartement.

**A l'avenue Léopold-Robert 90, à La Chaux-de-Fonds**, le restaurant situé au rez-de-chaussée a été entièrement rénové pour permettre la réouverture de cet établissement.

**A l'avenue Léopold-Robert 10, à La Chaux-de-Fonds**, des travaux de restructuration ont été entrepris pour permettre l'installation du Tribunal fiscal ainsi que l'aménagement de divers bureaux et salles d'audience pour le Tribunal de district.

**A la rue du Parc 119, à La Chaux-de-Fonds**, notre institution a aménagé un jardin semi-public avec le concours de la ville de La Chaux-de-Fonds.

#### ACQUISITIONS

**A la rue des Cèdres 7-9-11, à Boudry**, le Comité a pris la décision d'acquérir cet immeuble d'une cinquantaine d'appartements + garages au prix de 10,6 millions de francs.

**Aux Collons (VS)**, la Caisse de pensions de l'Etat a acquis trois studios qui sont loués au Service cantonal des sports pour le logement du personnel du centre de vacances de l'Etherolla.

#### DIVERS

Le Service de la gérance a procédé, comme chaque année, à diverses rénovations complètes de logements et de bureaux.

### 7.2. Débiteurs et transitoires – immeubles

	Situation au 31.12.2001	Situation au 31.12.2000
	Fr.	Fr.
Transformation en cours, compte transitoire	<b>321.050,95</b>	590.891,00
Contentieux débiteurs locataires	<b>20.800,20</b>	36.923,30
Frais de chauffage avancés par la gérance	<b>1.333.166,75</b>	1.237.751,75
Factures aux locataires, compte transitoire	<b>18.865,25</b>	29.787,40
Loyers dus au 31 décembre	<b>44.707,00</b>	53.904,00
	<b>1.738.590,15</b>	1.949.257,45

### 7.3. Créanciers et transitoires - immeubles

	Situation au 31.12.2001	Situation au 31.12.2000
	Fr.	Fr.
Dépôts de garantie sur loyers	<b>5.143,90</b>	5.065,50
Acomptes de charges payés par les locataires	<b>1.304.197,20</b>	1.527.662,40
Provision pour révision de citernes	<b>76.190,00</b>	65.648,30
Loyers perçus d'avance	<b>157.435,60</b>	629.042,00
	<b>1.542.966,70</b>	2.227.418,20

**7.4. Réserve pour entretien des immeubles**

	Fr.	Fr.
Solde au 31 décembre 2000		2.525.500,00
Prélèvements 2001	<b>930.000,00</b>	
Attribution 2001		0,00
Solde au 31 décembre 2001		<b>1.595.500,00</b>

**7.5. Réserve pour fluctuations du patrimoine immobilier**

	Fr.	Fr.
Solde au 31 décembre 2000		6.000.000,00
Attribution 2001		0,00
Solde au 31 décembre 2001		6.000.000,00

**7.6. Revenus des capitaux immobiliers**

		Revenus	Charges
		Fr.	Fr.
Loyers (y compris encaissements divers et honoraires sur décompte de chauffage)		24.796.565,30	
Frais d'entretien	5.031.523,80		
./. Prélèvement à la réserve	930.000,00		4.101.523,80
Annonces			52.664,45
Eau - électricité			670.843,00
Frais de conciergerie			620.697,05
Assurances, taxes et impôts			1.418.703,20
Attribution à la réserve pour fluctuations du patrimoine immobilier			00,00
Intérêts s/imm. en construction	0,00		
Intérêts s/imm. en transformation	59.140,00		
Intérêts s/terrains	188.077,00	247.217,00	
Revenu des immeubles sans les frais de gérance			<b>18.179.350,80</b>
		25.043.782,30	25.043.782,30
Report		18.179.350,80	
Frais et honoraires de gestion	820.000,00		
Honoraires - frais de concours	56.111,45		<b>876.111,45</b>
Revenu net des immeubles			17.303.239,35
		43.223.133,10	43.223.133,10

Le rendement net des immeubles pour l'année 2001 s'est élevé à 4,40% (2000 = 4,43%).

- Nous continuons d'enregistrer une augmentation des frais d'entretien due essentiellement au vieillissement de notre parc immobilier composé principalement de bâtiments d'une trentaine d'années et plus;
- une stabilité des locataires est constatée dans le littoral neuchâtelois dans lequel une demande d'appartements est soutenue. Par contre, les immeubles situés dans les districts du Val-de-Travers et du Locle restent préoccupants;
- à la rue des Poudrières 57-59 à Neuchâtel, nous avons été contraints de résilier les contrats de bail à loyer des locataires sis au no 57 au vu du prochain chantier de transformation complète du bâtiment;
- l'immeuble de la Croix-Blanche 31 aux Verrières comporte actuellement quatre appartements vacants (sur huit au total) malgré une grande campagne d'annonces.
- Le complexe Esplanade à La Chaux-de-Fonds, malgré un taux de rotation très élevé des locataires, est quasi plein excepté les locaux commerciaux qui restent malheureusement inoccupés.

Taux de rendement des immeubles de la Caisse de pensions de l'Etat pour l'année 2001:

	Exploitation	Actifs moyens	Taux de rendement
	Fr.	Fr.	%
<b>Immeubles productifs</b>			
Loyers bruts encaissés	24.796.565,00		6,40
./ charges d'entretien	6.048.395,00		1,56
<b>Loyers nets</b>	<b>18.748.170,00</b>	<b>387.634.712,00</b>	<b>4,84</b>
Int. s/imm. en construction	0,00	0,00	
Int. s/imm. en transformation	59.140,00	1.391.312,00	4,25
Intérêts sur terrains	188.077,00	4.425.341,00	4,25
<b>Rendement brut</b>	<b>18.995.387,00</b>	<b>393.451.365,00</b>	<b>4,83</b>
./ Frais de gérance	820.000,00		0,22
./ Frais d'honoraires	56.111,00		
	18.119.276,00		4,61
./ Impôts communaux	816.037,00		0,21
<b>Rendement net</b>	<b>17.303.239,00</b>	393.451.365,00	4,40

## 8. PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

### 8.1. Créanciers

	Fr.
Excédents sur transferts de libre passage reçus, à verser sur des comptes de libre passage	<b>1.108.989,00</b>
Factures fournisseurs du Service financier	<b>0,00</b>
Factures fournisseurs Gérance	<b>34.001,75</b>
<b>Total</b>	<b>1.142.990,75</b>

### 8.2. Fonds de secours

	2001 Fr.	2000 Fr.
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	100.000,--	100.000,--
Prélèvements	- 2.400,--	- 2.400,--
Attribution	2.400,--	2.400,--
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>100.000,--</b>	<b>100.000,--</b>

### 8.3. Epargne de prévoyance

	2001 Fr.	2000 Fr.
Soldes au 31 décembre:		
26 dépôts d'épargne (26)	43.837,90	43.837,90
60 dépôts d'épargne-jeunesse (71)	298.918,70	336.589,30
<b>Total</b>	<b>342.756,60</b>	<b>380.427,20</b>

### 8.4. Réserve technique et fortune

	2001 Fr.	2000 Fr.
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1.781.851.580,42	1.719.336.709,87
Attribution	64.076.307,95	62.514.870,55
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1.845.927.888,37</b>	<b>1.781.851.580,42</b>

Selon le rapport de l'actuaire (voir point 9), nous tenons compte, dès 1996, d'un montant affecté à un Fonds de réserve pour changement de bases techniques. Ainsi, la réserve technique se répartit comme suit:

	2001 Fr.	2000 Fr.
Réserve technique de la caisse	1.769.927.888,37	1.705.851.580,42
Fonds de réserve pour changement de bases techniques	76.000.000,00	76.000.000,00

**8.5. Assurance et effectifs**

<b>Compte d'assurance</b>	<b>2 0 0 1</b>		<b>2 0 0 0</b>	
	<b>Charges Fr.</b>	<b>Produits Fr.</b>	<b>Charges Fr.</b>	<b>Produits Fr.</b>
<b>Pensions versées</b>	<b>93.801.618,20</b>		<b>88.461.067,55</b>	
Invalides	6.517.137,05		5.453.328,75	
Retraités	62.660.393,95		59.848.817,65	
Rentes viagères	206.117,30		213.012,95	
Conjoints survivants	16.134.157,70		15.914.557,15	
Orphelins, enfants d'invalides, de retraités	1.301.310,45		1.191.559,40	
Bénéficiaires de suppléments temporaires	5.625.525,90		5.167.951,85	
Allocation de renchérissement	1.298.548,85		521.031,30	
Capital-décès	58.427,00		150.808,50	
<b>Autres prestations versées</b>	<b>38.915.057,20</b>		<b>32.875.877,45</b>	
Versements de cotisations en espèces	5.044.601,00		5.591.004,05	
Transferts à d'autres caisses de pensions	25.280.846,00		20.617.765,35	
Versements pour l'accession à la propriété	6.772.454,15		4.866.473,55	
Versements suite à des divorces	1.817.156,05		1.800.634,50	
<b>Autres charges</b>	<b>2.177.739,90</b>		<b>1.717.551,89</b>	
Intérêts dus aux affiliés	293.977,45		302.530,25	
Contribution au Fonds de garantie	798.833,00		326.325,65	
Attribution au Fonds de secours	2.400,00		2.400,00	
Frais de ccp et banque	2.529,45		6.295,99	
Frais de gérance	1.080.000,00		1.080.000,00	
<b>Contributions des employeurs</b>		<b>65.253.528,45</b>		<b>62.302.439,70</b>
Cotisations ordinaires		58.593.122,60		56.529.452,05
Rappels de cotisations sur augmentations		5.824.667,85		5.299.177,55
Rachats pour retraites		835.738,00		473.810,10
<b>Contributions des assurés</b>		<b>56.310.085,60</b>		<b>52.876.073,95</b>
Cotisations ordinaires		47.961.344,60		46.236.671,80
Rappels de cotisations sur augmentations		5.303.882,50		4.883.721,00
Rachats et surprimes		3.044.858,50		1.755.681,15
<b>Transferts de prestations de libre pas- sage</b>		<b>22.490.043,15</b>		<b>14.751.837,45</b>
<b>Intérêts sur avoirs auprès d'affiliés</b>		<b>428.057,41</b>		<b>425.747,20</b>
<b>Remboursement d'indemnités d'assu- rances</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>134.894.415,30</b>	<b>144.481.714,61</b>	<b>123.054.496,89</b>	<b>130.356.098,30</b>
<b>Excédents de revenus, compte assu- rance</b>	<b>9.587.299,31</b>		<b>7.301.601,41</b>	

**Effectifs des membres**

L'effectif des membres de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel classés par catégorie, se présente comme suit, en nombre et en âge moyen, à la fin des années 2001, 2000 et 1999:

	Nombre			Age moyen		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Assurés risque</b>						
- au 31.12.1999	147	266	413	23,2 ans	23,0 ans	23,1 ans
- au 31.12.2000	134	246	380	23,4 ans	23,2 ans	23,3 ans
- au 31.12.2001	<b>144</b>	<b>256</b>	<b>400</b>	<b>23,4 ans</b>	<b>23,1 ans</b>	<b>23,2 ans</b>
<b>Assurés actifs</b>						
- au 31.12.1999	5.201	5.345	10.546	44,0 ans	42,2 ans	43,1 ans
- au 31.12.2000	5.032	5.279	10.311	44,2 ans	42,5 ans	43,3 ans
- au 31.12.2001	<b>5.076</b>	<b>5.519</b>	<b>10.595</b>	<b>44,0 ans</b>	<b>42,9 ans</b>	<b>43,4 ans</b>
<b>Retraités</b>						
- au 31.12.1999	1.484	855	2.339	72,2 ans	70,7 ans	71,7 ans
- au 31.12.2000	1.532	895	2.427	72,4 ans	70,8 ans	71,8 ans
- au 31.12.2001	<b>1.614</b>	<b>928</b>	<b>2.542</b>	<b>72,2 ans</b>	<b>71,2 ans</b>	<b>71,8 ans</b>
<b>Conjoints survivants</b>						
- au 31.12.1999	40	707	747	65,4 ans	73,6 ans	73,2 ans
- au 31.12.2000	38	708	746	66,9 ans	73,8 ans	73,4 ans
- au 31.12.2001	<b>40</b>	<b>716</b>	<b>756</b>	<b>66,9 ans</b>	<b>73,7 ans</b>	<b>73,3 ans</b>
<b>Invalides</b>						
- au 31.12.1999	163	132	295	54,6 ans	51,7 ans	53,3 ans
- au 31.12.2000	180	144	324	54,6 ans	51,5 ans	53,2 ans
- au 31.12.2001	<b>208</b>	<b>160</b>	<b>368</b>	<b>54,3 ans</b>	<b>51,9 ans</b>	<b>53,3 ans</b>
<b>Rentes viagères</b>						
- au 31.12.1999	21	46	67	71,0 ans	75,0 ans	73,7 ans
- au 31.12.2000	19	44	63	70,1 ans	75,6 ans	73,9 ans
- au 31.12.2001	<b>17</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>73,3 ans</b>	<b>76,5 ans</b>	<b>75,6 ans</b>
<b>Total des actifs</b>						
- au 31.12.1999	5.348	5.611	10.959	42,8 ans	41,9 ans	42,3 ans
- au 31.12.2000	5.166	5.525	10.691	43,7 ans	41,6 ans	42,6 ans
- au 31.12.2001	<b>5.220</b>	<b>5.775</b>	<b>10.995</b>	<b>43,4 ans</b>	<b>42,0 ans</b>	<b>42,7 ans</b>
<b>Total des pensionnés</b>						
- au 31.12.1999	1.708	1.740	3.448	70,0 ans	70,3 ans	70,2 ans
- au 31.12.2000	1.769	1.791	3.560	70,2 ans	70,2 ans	70,2 ans
- au 31.12.2001	<b>1.879</b>	<b>1.846</b>	<b>3.725</b>	<b>70,1 ans</b>	<b>70,6 ans</b>	<b>70,4 ans</b>

Comme chaque année, les prestations versées sont en hausse. Toutefois en 2001 la progression a été plus importante dans deux secteurs.

Les rentes d'invalidité ont progressé de 20%. Cette hausse est difficilement explicable et inquiétante. Nous avons constaté une recrudescence de cas d'incapacité de travail dans le secteur de l'enseignement. En outre, plusieurs personnes placées en mesure de crise ont demandé une rente et l'AI a octroyé des rentes rétroactives correspondant à un arrêt de travail pendant la période de couverture d'assurance dans notre caisse.

Le secteur des retraites est le second qui a connu une croissance plus importante cette année. L'imposition fiscale des rentes à 100%, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, par rapport à 80% a privilégié un grand nombre de départ à la retraite, notamment au 30 novembre 2001.

La demi-allocation de renchérissement, à charge de la caisse, représente 0,625% de l'ensemble des prestations pour 2000 et 1,59% pour 2001. Ce sont les deux premiers exercices avec la reprise de la facturation de la demi allocation de renchérissement après l'intégration de la totalité des allocations de renchérissement aux prestations de base, au 31 décembre 1998.

La contribution du Fonds de garantie a progressé de 150%, suite au changement du mode de calcul de cette cotisation de solidarité.

Les prestations pour l'accession à la propriété et pour le divorce ont évolué comme suit, depuis l'entrée en vigueur en 1995:

<b>Accession à la propriété</b>	<b>Nombre de dossiers</b>	<b>Montants</b>
1995	72	4.917.932,35
1996	77	5.336.125,35
1997	111	6.480.914,65
1998	100	5.119.851,50
1999	86	5.200.474,42
2000	87	4.866.473,55
2001	106	6.772.454,15
<b>Versements dans le cadre d'un divorce</b>		
1995	4	520.119,35
1996	11	544.112,15
1997	12	1.010.474,60
1998	21	1.175.358,95
1999	19	1.380.322,70
2000	19	1.800.634,50
2001	31	1.817.156,05

## 9. BILAN TECHNIQUE

En date du 7 mai 2002, notre expert actuariel, PRASA Hewitt à Neuchâtel, a établi le bilan technique de notre caisse au 31 décembre 2001. Nous reproduisons, ci-dessous, les principaux points de son rapport.

Le bilan technique permet de vérifier que la fortune disponible selon le bilan commercial de l'institution de prévoyance couvre les engagements d'assurance de cette dernière.

L'excédent d'actif qui apparaît au bilan technique est donc dépendant de la manière dont la fortune est évaluée et des différentes réserves et provisions qui sont constituées au passif du bilan commercial.

### 9.1. Fortune

Au 31 décembre 2001, la fortune disponible pour couvrir les engagements de la Caisse de pensions de l'Etat découlant du bilan commercial s'élève à 1.845,9 millions de francs. Ce montant s'obtient de la manière suivante:

En millions de francs	au 31.12.2001	au 31.12.2000
Total des actifs	<b>1.856.6</b>	1.925.9
Réserve sur titres	- <b>0.0</b>	- 131.9
Réserve pour entretien des immeubles	- <b>1.6</b>	- 2.5
Réserve pour fluctuation d'immeubles	- <b>6.0</b>	- 6.0
Fonds de secours + Epargne-prévoyance	- <b>0.4</b>	- 0.5
Créanciers divers	- <b>2.7</b>	- 3.1
<b>Fortune disponible</b>	<b>1.845.9</b>	1.781.9

Au 31 décembre 2001, la réserve sur placements mobiliers, destinée à compenser les variations de la bourse, a été entièrement dissoute. La Caisse de pensions de l'Etat a donc utilisé la totalité de cette réserve pour répondre à la baisse boursière amorcée en 2000 et qui s'est malheureusement poursuivie en 2001. La Caisse de pensions de l'Etat devra dans le futur s'attacher à reconstituer cette réserve pour qu'elle atteigne à nouveau le niveau requis par son allocation d'actifs.

### 9.2. Engagements

La **réserve mathématique** (fr. 2.288.771.484,--) qui figure au point 9.5. a été déterminée selon le principe du bilan en caisse fermée. Cela signifie que l'effectif actuel des assurés est pris en considération sans tenir compte des affiliations et démissions futures.

Le montant de la **réserve mathématique des actifs** (fr. 1.257.544.409,--) correspond à la somme des prestations de libre passage calculées sur la base de la valeur actuelle des droits acquis. Comme l'année passée, nous avons appliqué une majoration forfaitaire des engagements pour préparer la prise en compte de la norme minimale effective au 31 décembre 2002 (article 68a de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat).

Le montant de la **réserve mathématique des pensionnés** (fr. 1.031.227.075,--) correspond à la valeur actuelle des pensions en cours (y compris la totalité des allocations de renchérissement versées aux pensionnés jusqu'au 31 décembre 1998). Cette réserve mathématique comprend également la valeur actuelle de la moitié des allocations de renchérissement versées dès le 1er janvier 1999; l'autre moitié est financée en répartition par les différents employeurs affiliés à la Caisse de pensions de l'Etat.

Le **fonds pour renforcement des bases techniques** (fr. 76.000.000,--) est destiné à financer le coût du prochain changement de bases techniques. Compte tenu du coût réel du changement de bases techniques, qui a fait l'objet d'une étude spécifique remise à l'administration de la Caisse de pensions de l'Etat, ainsi que de l'évolution des marchés financiers en 2001, il a été possible de

maintenir ce fonds au même niveau (en francs) que l'année passée. Au 31 décembre 2001, le Fonds correspond à 3,3% de la réserve mathématique totale (actifs + pensionnés).

### 9.3. Situation financière

Le bilan technique permet de vérifier si la fortune disponible selon le bilan commercial de l'institution de prévoyance couvre les engagements d'assurance de cette dernière ou, lorsque l'institution a retenu le système de la capitalisation partielle, si l'objectif de couverture visé conformément aux dispositions réglementaires est atteint.

Dans le tableau ci-dessous, nous comparons la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2001 avec celle au 31 décembre 2000, toutes deux établies avec les bases EVK 90 4,25% et un âge technique de retraite de 62 ans:

	<b>Situation financière au 31 décembre 2001</b>	Situation financière au 31 décembre 2000
En millions de francs		
Fortune de la Caisse	<b>+ 1.845.9</b>	+ 1.781.9
Réserve mathématique:		
- actifs	<b>- 1.257.5</b>	- 1.228.7
- pensionnés	<b>- 1.031.2</b>	- 952.6
Fds pour renforcement des bases techniques	<b>- 76.0</b>	- 76.0
<b>Découvert technique</b>	<b>- 518.8</b>	<b>- 475.4</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>78,1%</b>	<b>78,9%</b>

Le degré de couverture correspond au rapport "Fortune disponible / Total des engagements". Par rapport à l'année dernière, ce rapport a diminué de 0,8 point de pourcent, ce qui équivaut au 31 décembre 2001 à une fortune d'un peu moins de 20 millions de francs.

### 9.4. Evolution de la situation financière

L'évolution de la situation financière de la Caisse de pensions de l'Etat se présente comme suit au cours de l'exercice 2001:

	En millions de francs
Découvert technique au 31 décembre 2000	- 475.4
Augmentation du découvert technique 2001	- 43.4
<b>Découvert technique au 31 décembre 2001</b>	<b>- 518.8</b>

L'excédent des produits provenant du compte d'exploitation 2001 figurant au point 9.7. a été utilisé comme suit:

En millions de francs	<b>2001</b>	2000
Excédent des produits de l'exercice	<b>+ 64.0</b>	+ 62.5
Augmentation de la réserve mathématique:		
- des assurés actifs	<b>- 28.8</b>	- 58.5
- des assurés pensionnés	<b>- 78.6</b>	- 42.1
Augmentation du fonds pour changement de bases techniques	<b>- 0.0</b>	- 24.0
<b>Augmentation (-) / Diminution (+) du découvert technique</b>	<b>- 43.4</b>	+ 62.1

Bien qu'il ne nous soit pas possible de nous livrer à une analyse détaillée des sources de bénéfices et de pertes de la Caisse de pensions de l'Etat, nous pouvons néanmoins relever ce qui suit:

- compte tenu de l'évolution des marchés de capitaux en 2001 et malgré l'utilisation de la totalité de la réserve sur placements mobiliers, le rendement moyen de la fortune de la Caisse de pensions de l'Etat comptabilisé en 2001 ne permet pas de couvrir le taux technique (4,25%) et a donc une forte influence sur le résultat de l'année sous revue. A titre indicatif, on peut relever que 1% de rendement obtenu sur la fortune disponible au 31 décembre 2001 équivaut à 3,2% de la somme des traitements assurés des assurés actifs;
- le maintien (en francs) du fonds pour changement de bases techniques au même niveau que l'année passée, n'a pas généré en 2001 de charge technique non financée, comme cela était habituellement le cas lors des exercices précédents;
- l'indexation des pensions en cours au renchérissement au 1<sup>er</sup> janvier 2001 (+1,9%) influence le résultat. Signalons à titre indicatif qu'une adaptation générale des rentes en cours de 1% coûtait à la Caisse de pensions de l'Etat (pour la part qui lui revient) environ 5 millions de francs au 31 décembre 2000;
- compte tenu du nombre toujours plus élevé de nouveaux invalides, la Caisse de pensions de l'Etat a vraisemblablement réalisé une perte technique sur invalidité. Nous recueillons actuellement les dernières informations qui nous permettront d'analyser les effets de la sinistralité invalidité sur la Caisse de pensions de l'Etat, conformément au mandat qui nous a été confié.

Comme les années précédentes, nous avons reporté dans le tableau ci-après les valeurs du degré de couverture obtenues en caisse fermée au cours des 10 dernières années. Les valeurs indiquées sont celles valables au 31 décembre et en millions de francs.

Année	Fortune	Engagements actuariels	Degré de couverture (%)	Remarques
1992	1.074.5	1.373.7	78,2	Nouvelles bases techniques
1993	1.159.5	1.462.7	79,3	-
1994	1.244.5	1.523.7	81,7	-
1994	1.244.5	1.608.2	77,4	avec LFLP (droits acquis)
1995	1.324.8	1.663.4	79,6	-
1996	1.401.2	1.786. <sup>1)</sup>	78,4	Suppression de la réduction de 2,5% des traitements
1997	1.493.0	1.881.9	79,3	-
1998	1.593.5	2.042.1	78,0	Prise en charge de la totalité des allocations de renchérissement passées
1999	1.719.3	2.132.6	80,6	-
2000	1.781.9	2.257.3	78,9	-
<b>2001</b>	<b>1.845.9</b>	<b>2.364.7</b>	<b>78,1</b>	-

<sup>1)</sup> dès 1996, y compris le fonds pour changement de bases techniques.

**9.5. Réserves mathématiques au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000**

	Hommes	Femmes	au 31.12.2001	au 31.12.2000
<b>ACTIFS</b>				
<b>Valeur actuelle des droits acquis</b>	<b>864.277.034</b>	<b>393.267.375</b>	<b>1.257.544.409</b>	<b>1'228'662'614</b>
<b>PENSIONNES</b>				
<b>Retraites, valeurs actuelles</b>				
- prestations	577.569.985	166.859.978	744.429.963	687.917.949
- allocations de renchérissement *	7.578.145	2.309.565	9.887.710	3.928.839
- rentes viagères	394.696	1.304.339	1.699.035	1.773.030
Total des retraités			<u>756.016.708</u>	<u>693.619.818</u>
<b>Invalides, valeurs actuelles</b>				
- prestations	69.674.688	33.858.567	103.533.255	94.198.689
- allocations de renchérissement *	809.163	403.006	1.212.169	457.528
Total des invalides			<u>104.745.424</u>	<u>94.656.217</u>
<b>Conjoints, valeurs actuelles</b>				
- prestations	4.261.978	150.180.830	154.442.808	151.154.825
- allocations de renchérissement *	60.539	2.316.009	2.376.548	930.466
Total des conjoints			<u>156.819.356</u>	<u>152.085.291</u>
<b>Enfants, valeurs actuelles</b>				
- prestations	7.404.798	6.094.632	13.499.430	12.124.780
- allocations de renchérissement *	69.846	76.311	146.157	65.905
Total des enfants			<u>13.645.587</u>	<u>12.190.685</u>
<b>Réserve mathématique des pensionnés</b>			<b><u>1.031.227.075</u></b>	<b><u>952.552.011</u></b>
<b>RESERVE MATHEMATIQUE TOTALE</b>			<b><u>2.288.771.484</u></b>	<b><u>2.181.214.625</u></b>

\* L'engagement pris par la Caisse de pensions correspond à la moitié du montant des allocations de renchérissement versées (dès le 31 décembre 1999), l'autre moitié étant à charge de l'employeur.

**9.6. Bilans techniques en caisse fermée au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000**

	Bilan au 31 décembre 2001		Bilan au 31 décembre 2000	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Disponibilités	31.537.355,20		11.302'603,63	
Placements à terme	1.500.000,00		1.500'000,00	
Titres	910.256.411,30		991.649'093,90	
Créances hypothécaires	248.233.606,86		249.807'067,42	
Autres créances	267.866.764,76		277.853'380,81	
Immeubles et mobilier	395.519.374,15		391.867'123,05	
Débiteurs Gérance	1.738.590,15		1.949'257,45	
Créanciers		1.142.990,75		924.959,95
Créanciers Gérance		1.542.966,70		2.227.418,20
Réserve, entretien des immeubles		1.595.500,00		2.525.500,00
Réserve sur placements mobiliers		0,00		131.918.640,49
Réserve sur placements immobiliers		6.000.000,00		6.000.000,00
Fonds de secours		100.000,00		100.000,00
Epargne-prévoyance		342.756,60		380.427,20
<b>Fortune de la Caisse</b> (à reporter)		<b>1.845.927.888,37</b>		<b>1'781'851'580,42</b>
	<u>1.856.652.102,42</u>	<u>1.856.652.102,42</u>	<u>1.925.928.526,26</u>	<u>1.925.928.526,26</u>
<b>Fortune de la Caisse</b> (report)		<b>1.845.927.888,37</b>		<b>1.781.851.580,42</b>
Réserve mathématique				
- assurés actifs		1.257.544.409,00		1.228.662.614,00
- assurés pensionnés		1.031.227.075,00		952.552.011,00
Fonds pour changement de bases techniques		76.000.000,00		76.000.000,00
<b>Découvert technique</b>		<b>518.843.595,63</b>		<b>475.363.044,58</b>
	<u>2.364.771.484,00</u>	<u>2.364.771.484,00</u>	<u>2.257.214.625,00</u>	<u>2.257.214.625,00</u>
Degré de couverture: - au 31.12.2001: 78,1%		Avoirs LPP :- au 31.12.2001	fr. 460.542.000,00	
- au 31.12.2000: 78,9 %		- au 31.12.2000	fr. 432.181.000,00	
- au 31.12.1999: 80,6 %		- au 31.12.1999	fr. 398.210.000,00	

**9.7. Comptes d'exploitations techniques des exercices 2001 et 2000**

	Exercice 2 0 0 1		Exercice 2 0 0 0	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Contributions des employeurs		65.253.528,45		62.302.439,70
Contributions des assurés		56.310.085,60		52.876.073,95
Transferts de libre passage		22.490.043,15		14.751.837,45
Intérêts sur avoirs auprès d'employeurs		428.057,41		425.747,20
		175.401.312,7		104.206.593,9
Revenus des capitaux mobiliers		9		0
Revenus des capitaux immobiliers		18.179.350,80		17.971.133,95
Pensions versées	93.801.618,20		88.461.067,55	
Prestations de libre passage	38.915.057,20		32.875.877,45	
Intérêts passifs	293.977,45		302.530,25	
Frais sur titres, droits de garde	333.123,00		428.531,90	
Frais de gérance	2.358.640,90		2.306.295,99	
Attrib. réserve placements mobiliers	2.359.718,00		13.000.000,00	
Attrib. réserve fluctuation immeubles	0,00		6.000.000,00	
	135.122.702,5			
Moins-values sur titres	0		46.315.926,81	
Autres dépenses	801.233,00		328.725,65	
<b>Excédent des produits (à reporter)</b>	<b>64.076.307,95</b>		<b>62.514.870,55</b>	
	338.062.378,2	338.062.378,2	252.533.826,1	252.533.826,1
	0	0	5	5
<b>Excédent des produits (report)</b>		<b>64.076.307,95</b>		<b>62.514.870,55</b>
Diminution de la valeur des PLP				
Augmentation ou diminution de la réserve mathématique				
- assurés actifs	28.881.795,00		58.522.364,00	
- assurés pensionnés	78.675.064,00		42.060.692,00	
Augmentation fonds changement de bases techniques	0,00		24.000.000,00	
<b>Perte technique</b>		<b>43.480.551,05</b>		<b>62.068.185,45</b>
	107.556.859,0	107.556.859,0	124.583.056,0	124.583.056,0
	0	0	0	0

Neuchâtel, le 3 juin 2002

La présidente du Conseil d'administration  
Sylvie Perrinjaquet

## **10. RAPPORT D'ATTESTATION DE L'ORGANE DE CONTROLE**

### **EXERCICE 2001**

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe tant au Service financier, à la Gérance des immeubles qu'à l'administration de la Caisse de pensions. Notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et d'indépendance pour fonctionner comme organe de contrôle.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes aux législations fédérales et cantonales en la matière.

Nous recommandons d'approuver les comptes de l'exercice 2001 qui vous sont soumis.

Nous remercions les services concernés de l'Administration cantonale, ainsi que l'administration de la Caisse de pensions, de leur entière collaboration à nos travaux de contrôle.

Neuchâtel, le 30 avril 2002

Service de l'inspection des finances  
Le chef de service

M. Poirier

## TABLES DES MATIERES

<b>1. GENERALITES.....</b>	<b>1</b>
<b>2. COMITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>2</b>
<b>3. ANNEXE AUX COMPTES ET AU RAPPORT .....</b>	<b>2</b>
<b>4. BILAN AU 31 DECEMBRE 2001 COMPARE A CELUI DE 2000.....</b>	<b>3</b>
<b>5. COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2001 COMPARE A CELUI DE 2000 .....</b>	<b>4</b>
<b>6. PLACEMENT ET GESTION DE LA FORTUNE MOBILIERE .....</b>	<b>5</b>
6.1. Disponibilités .....	5
6.2. Placements à terme .....	5
6.3. Titres .....	5
6.4. Créances hypothécaires.....	7
6.5. Autres créances .....	8
6.6. Réserve sur placements mobiliers .....	9
6.7. Revenus des capitaux mobiliers.....	9
6.8. Rendement des capitaux de la Caisse de pensions.....	9
<b>7. GESTION ET POLITIQUE IMMOBILIERE .....</b>	<b>12</b>
7.1. Immeubles et mobilier .....	12
7.2. Débiteurs et transitoires - immeubles.....	13
7.3. Créanciers et transitoires - immeubles.....	13
7.4. Réserve pour entretien des immeubles.....	14
7.5. Réserve pour fluctuations du patrimoine immobilier.....	14
7.6. Revenus des capitaux immobiliers .....	14
<b>8. PREVOYANCE PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>16</b>
8.1. Créanciers.....	16
8.2. Fonds de secours.....	16
8.3. Epargne de prévoyance .....	16
8.4. Réserve technique et fortune .....	16
8.5. Assurance et effectifs.....	17
<b>9. BILAN TECHNIQUE.....</b>	<b>20</b>
9.1. Fortune.....	20
9.2. Engagements .....	20
9.3. Situation financière.....	21
9.4. Evolution de la situation financière.....	21
9.5. Réserves mathématiques au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000 .....	23
9.6. Bilans techniques en caisse fermée au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000.....	24
9.7. Comptes d'exploitations techniques des exercices 2001 et 2000 .....	25
<b>10. RAPPORT D'ATTESTATION DE L'ORGANE DE CONTROLE.....</b>	<b>26</b>